

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 8 décembre 2014 à 18h00

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Véronique CHRISTE, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Ronald ZACHARIAS.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés

* * *

Le président ouvre la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux participants. MM. SCHMITZ, LIENGME et FOËX arrivent en retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014

- M. J.-P. GARDIOL: la retranscription des votes n'est pas très claire. Il faudrait corriger cela pour que ce soit plus clair. À la page 27, il devrait être indiqué quelle suite sera donnée à la question écrite.
- M. le président: le procès-verbal du 10 novembre 2014 est accepté, sous réserve de ces modifications.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire: suite à l'absence, pour raison de maladie, de Mme Liliane CLEMENT, nous avons engagé, par un contrat temporaire, un jeune homme qui suit ses études à la Haute école de gestion et qui avait un excellent CV. Il avait déjà travaillé dans une autre commune. Il s'appelle André SALGUEIRO et a commencé le 1^{er} décembre 2014. Il est décrit comme étant quelqu'un de très motivé et de consciencieux. Il a 26 ans.
- Mme ERMACORA: quel est son taux d'activité ?
- Mme le Maire: il est de 70%.
- M. PRADERVAND: quelle filière suit-il à la HEG ?

- Mme le Maire: il suit la filière économie d'entreprise.
- Mme le Maire:
 - Vous avez peut-être vu dans la Tribune de Genève, peu après notre dernière séance du Conseil municipal, un article très intéressant sur les APM. C'était le 20 novembre dernier. À peu près tout ce que j'ai dit en séance a été confirmé dans cet article. Mais ce qui m'a beaucoup interpellée, c'est qu'il était écrit : « À l'image de Vandœuvres et de son unique agent... ». La cheffe du service de la sécurité municipale de Chêne-Bougeries a fait un correctif qui a paru le 28 novembre : il y a deux communes et sept agents.
 - Concernant la fibre optique, nous avons reçu une information des SIG, datée du 17 novembre 2014, sur l'état d'avancement de son déploiement. Je vais vous lire cette lettre. Nous avons déjà anticipé cette prise de contact avec Swisscom. Deux armoires VDSL supplémentaires (PUS) sont en train d'être installées, qui permettront d'améliorer les débits internet de tous les foyers qui ont actuellement des connexions lentes.
- M. le président: dans le bas de la commune, nous sommes des « sous-développés ». J'ai un débit de 6 mégas et il en faut 8 pour recevoir Swisscom TV. Le centre du village est à 50 mégas.
- M. BRICHET : pour les ménages non couverts directement par ces deux nouvelles armoires, donc ceux qui se trouvent dans un rayon supérieur à 700 mètres, leur débit sera malgré tout amélioré, car la longueur totale de leur ligne de téléphone en cuivre sera sensiblement réduite.
- M. STALDER: ils ont posé une fibre au chemin de la Seymaz, mais personne ne peut à l'heure actuelle se raccorder dessus. Il y a aussi des armoires tout le long de la route.
- Mme le Maire: nous avons mis des tubes vides dans les chemins quand nous avons fait les travaux de mise en séparatif des collecteurs. Par contre, Swisscom et/ou les SIG, une fois que nous avons terminé nos travaux, ont souhaité mettre de la fibre optique dans leurs tubes à eux.
- M. le président: souvent, lors de leurs travaux, ils posent également des tubes vides en attendant d'y mettre la fibre.
- M. BRICHET : il y a beaucoup de fibres qui traversent la commune, mais elles ne sont pas destinées aux habitants.
- M. le président: dans le bas de la commune, il y a un fort mécontentement à ce sujet.
- Mme le Maire:
 - Il faudrait peut-être voir avec les communes de Chêne-Bougeries ou de Coligny, qui pourraient installer des PUS dans ces secteurs-là.
 - J'ai eu un entretien avec le directeur de la planification directrice cantonale et régionale, M. Bernard LEUTENEGGER. Il m'a proposé de prendre Vandœuvres, comme Veyrier et vraisemblablement Pregny-Chambésy, comme commune test pour établir des directives concernant les nouvelles dispositions de la LCI, notamment le fameux article 59 qui permet la densification de la zone villa. J'ai tout de suite pensé que c'était intéressant. Nous avons donc reçu deux personnes à l'exécutif. Ils souhaitent établir les fameuses directives que l'on attend pour permettre d'appliquer ces nouvelles dispositions. Ils souhaitent partir du terrain avec des cas pratiques pour établir les directives. Les communes concernées choisiraient des secteurs dans lesquels elles souhaitent appliquer ces dispositions sur le terrain. Il faudrait prendre si possible des quartiers difficiles et non densifiés. Cela leur permettra ensuite d'établir des recommandations pour tout le canton, que les communes pourraient utiliser ou non. Cette obligation dépend du plan directeur cantonal 2030 qui, dans une de ses fiches,

demande aux communes d'établir une stratégie pour cette densification. Nous avons accepté parce que nous nous sommes dit que c'était pour nous une occasion unique de pouvoir tester ces nouvelles dispositions de la LCI. Nous pourrons ensuite, dans le cadre de l'établissement du plan directeur communal, utiliser ce qui aura été utile pour participer à cette démarche. Cela permet de dégager des critères que nous n'avons pas aujourd'hui et qui nous manquent. C'est une approche exploratoire et informelle. À terme, cela amènera peut-être à des modifications de la LCI. Avant Noël, nous devrions encore recevoir le bureau Triporteur mandaté par le canton. Ensuite, il y aura un groupe de travail au niveau du département.

- Encore un mot sur un dossier que traite actuellement l'ACG. C'est celui de la répartition des compétences entre le canton et les communes. Sur le site, on trouve les 30 questions déjà posées aux communes. Un autre point est l'avant-projet de loi-cadre qui permettra de déterminer de quelle façon vont se dérouler ces négociations, lesquelles ont commencé de façon assez difficile, pour des raisons de procédure. Aujourd'hui, c'est encore une question de mise en route. Par la suite, les Conseils municipaux devront se prononcer, mais pas aujourd'hui.
- M. VOUTAT : concernant la fibre optique, aujourd'hui on ne peut pas donner de date ou d'information à la population pour lui dire quand quelque chose va se passer, car ils ne veulent pas entrer en matière sur une solution.
- Mme le Maire : les SIG n'ont pas les moyens car ils les mettent ailleurs : éoliennes, économies d'énergie, etc.
- M. VOUTAT : nous avons déjà tous les tubes. Il serait bien d'avoir un chiffre qui nous dirait combien cela coûterait à la commune pour trouver des solutions.
- Mme le Maire : c'est pour cela qu'on a fait installer ces armoires par Swisscom. La puissance de ces PUS est déjà bien supérieure à ce dont les ménages ont besoin. L'immense majorité des ménages n'utilise qu'une partie du potentiel de la fibre optique, ce qui est suffisant. Lorsque ce sera en état de fonctionnement, nous ferons le point avec Swisscom. Ensuite, l'existant sera renforcé.
- M. BRICHET : ils vont renforcer le débit de tous les ménages qui ne pourront pas bénéficier directement de ces deux nouvelles armoires.
- M. STALDER : concernant la révision des plans directeurs communaux, quelle est la motivation de faire partie de ces communes testes ?
- Mme le Maire : j'ai rencontré M. LEUTENEGGER dans une séance, et c'est à cette occasion qu'il m'a parlé de cette possibilité. On ne peut qu'être gagnants de participer à ce projet.
- M. REICH :
 - Il y a un panneau sens interdit du chemin du Pré-Moineau, qui ne se voit pas lorsque l'on arrive du chemin du Pré-Poiset. Nous avons obtenu l'autorisation de la DGT de poser un panneau « obligation de tourner à gauche » au chemin du Pré-Poiset, juste avant le croisement avec le chemin du Pré-Moineau.
 - L'exécutif a rencontré la gendarmerie de la Pallanterie. L'année 2014 a été un « bon cru », car il y a eu 40% de cambriolages en moins et 193 interventions en 2014, contre 289 en 2013. Il n'y a eu aucun accident mortel de la circulation. De leur point de vue, c'est une année très positive. Ils se sont félicités de la bonne collaboration avec la police municipale. Deux gendarmes genevois sont partis travailler de manière permanente au commissariat d'Annemasse. L'organisation de la police municipale est en train de se développer. La police cantonale n'a pas encore d'information spécifique à ce sujet.

- Mme ERMACORA: je m'étonne, en qualité de présidente de la commission Routes et mobilité, qu'il n'y ait eu aucune séance depuis le mois de juin. Nous apprenons des changements. N'y-a-t-il pas lieu de se rencontrer rapidement pour aborder le projet de zone 30 du secteur de l'Ecorcherie ?
- M. REICH: pour l'instant, il n'y a rien de nouveau, c'est pour cela que la commission ne s'est pas réunie.
- Mme ERMACORA: la commission, qui a fait toute une série d'observations sur le projet, n'a jamais vu le retour avec les corrections demandées.

3. Communications du Bureau

- M. le président: je vous rappelle la fête de l'Escalade à l'école, le 12 décembre prochain, dès 18h00. Le bureau a prévu des dates pour les séances du Conseil municipal du premier semestre 2015. Nous pouvons déjà retenir les dates des 23 mars, 27 avril et 2 juin 2015, et nous vous enverrons une date pour une séance en janvier.
- Après discussion, les dates proposées ne convenant pas à l'ensemble du Conseil, il est décidé que de nouvelles dates seront proposées ultérieurement aux conseillers.
- M. le président : tous les Conseils municipaux du canton doivent siéger le mardi 2 juin 2015 (séances d'installation de la nouvelle législature). La sortie du Conseil municipal se fera sur trois jours, les 20, 21 et 22 mars 2015, du vendredi à 9h00 au dimanche soir. Nous irons à Istanbul. Nous allons respecter le budget que nous avons voté et les recommandations de la Cour des comptes, c'est-à-dire que nous n'allons pas utiliser la somme dévolue aux personnes qui ne viendront pas. Qui est sûr de ne pas participer à cette sortie ?
- Quatre conseillers lèvent la main.
- M. le président : avec le budget prévu, nous y arriverons sans problème.
- M. J.-P. GARDIOL: je viendrai, si chacun paie son voyage. Je ne pars pas en voyage avec l'argent du contribuable.
- Mme le Maire: j'aimerais remercier le bureau d'avoir pris cette initiative, dont j'ai toujours dit combien elle était bénéfique à l'entente entre les élus et, donc, par ricochet, sur la gestion des dossiers et les prestations aux administrés.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ Information et publications – séance du 1^{er} décembre 2014

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

- 1) Nous nous sommes réunis pour mettre sur pied le prochain numéro de la *Coquille* qui devrait sortir avant les prochaines élections. Il faut qu'elle soit prête pour le 31 mars 2015, date du départ à la retraite de Mme JORNOD.
- 2) Nous avons discuté du projet de refonte du site internet de la commune, mais malheureusement M. FOËX n'était pas là et nous allons donc lui demander si ce soir il peut nous faire un petit compte-rendu de l'avancée de ce projet.
- 3) Il a également été question du projet d'application mobile pour digitaliser les documents sur le site internet. Nous avons décidé d'attendre la mise en œuvre du projet de nouveau site internet pour en reparler.

- 4) Une conseillère municipale a demandé ce qu'il en était du projet de livre sur Vandœuvres. C'est une deuxième question que nous posons à l'exécutif.

Le président ouvre la discussion.

- M. FOËX: la commission s'est entretenue par téléphone avec le secrétaire général pendant la séance, et vous devriez donc être au courant de l'avancée du projet de refonte du site internet. Si M. BRICHET a été suffisamment informatif, vous devriez pouvoir transmettre ces informations au Conseil municipal.
- Mme CHRISTE: comme M. FOËX n'était pas là, nous avons en effet appelé M. BRICHET, mais nous n'avons pas pu discuter en détail du projet. Il a surtout relevé que le contrat était signé.
- M. FOËX: effectivement, le contrat est signé. Il y a eu un premier entretien entre les webmasters et M. BRICHET, qui va s'occuper à la fois de les guider dans le développement du site et de le tenir ensuite à jour. Au niveau de la structure, j'ai les premiers éléments du gabarit du site. Le rapport qualité-prix était excellent.
- M. J. GARDIOL: la commission s'était posé la question de savoir comment avait été attribué le mandat. Nous n'avons eu aucune offre comparative.
- M. FOËX: la réfection du site était en discussion depuis pas mal de temps. Nous avions une offre qui paraissait assez chère et donc qui ne me satisfaisait pas. J'ai fait appel à deux autres entreprises et à ces jeunes qui développent une société de webmaster et que je connais. Je leur ai demandé une offre qui s'est avérée très intéressante.
- M. VOUTAT: par rapport aux modules que vous avez prévus, celui de la réservation des cartes journalières est-il prévu ?
- M. FOËX: oui. Tout module que l'on rajoute n'est pas comptabilisé. C'est une somme fixe et l'on n'en sort pas. Le contrat prévoit un montant de Fr. 3'190.- par année pour la maintenance du site. Avec les autres offres, nous étions à plus de Fr. 4'000.- de frais annuels.
- Mme CHRISTE: la seule chose que l'on regrette, c'est que M. PROVINI ne nous ait pas dit assez tôt qu'il nous aurait proposé la Junior Entreprise.
- M. FOËX: la décision était malheureusement déjà prise. Sinon, j'aurais bien entendu étudié sa proposition.
- M. J.-P. GARDIOL: ce ne sont pas des discussions à avoir au Conseil municipal, mais en commission.
- M. FOËX: concernant le projet de livre sur Vandœuvres, il m'a bien été signifié, lors de la dernière séance de commission, qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêt entre ma charge et le suivi de la fabrication du livre. J'ai donc abandonné l'idée.
- Mme le Maire: cela fait plusieurs législatures que je souhaite qu'il y ait un nouveau livre pour nos administrés. Nous aurions ainsi par exemple, quelque chose à offrir aux nouveaux habitants. J'aimerais beaucoup que ce livre se fasse.
- M. STALDER: on m'a dit que c'était trop cher d'éditer un livre. L'idée a été lancée depuis fort longtemps.
- M. FOËX: vous pouvez toujours rééditer le livre de BARDE et VAUCHER et rajouter du point de vue événementiel ce qui s'est passé ces dernières années.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Culture et manifestations – séance du 2 décembre 2014**

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

La commission désigne d'abord à l'unanimité Jeremy GARDIOL à la vice-présidence pour remplacer Laurence Castella.

Puis Emmanuel FOËX présente les plans d'implantation du buste de Sébastien Castellion sur le parvis de l'église. Il sera à droite de l'entrée si l'on est face à l'entrée. La commune octroie une subvention de 70.000.- pour la célébration de ce jubilé, cette somme sera répartie selon les besoins pour les infrastructures, le repas offert à la population et la plaquette.

Aînés :

La commission avait décidé de changer la formule du repas de janvier et d'organiser un thé dansant. Pour l'animation de cette manifestation, il y a trois propositions :

- Les Jettalo : spectacle style cabaret « Y'a de l'eau dans le jazz » tournant autour de 4 personnages se retrouvant dans un hall de gare qui vont se raconter en chanson sur des airs de valse, samba salsa, rock ou java et des textes de Gréco Baudelaire, Bohringer et Colette Renard. Coût : Fr. 1000.-.
- Cocktail de Strass : animation cabaret music-hall costumé, chanté. Coût : 1500 à 2000 euros.
- Claude Stoll, musicien : chanteur, il s'accompagne d'une guitare, joue de l'harmonica, large répertoire. Mme le Maire a déjà assisté à ses animations, notamment dans le cadre de la Maison de Pressy. Coût : Fr. 500.-.

Après étude de ces propositions et de celle de M. JACQUET pour le buffet du thé dansant, il est décidé :

- de revenir à la formule repas de midi, en demandant à M. JACQUET de faire des propositions de menu de fêtes ;
- prévoir un magicien qui pourrait faire quelques tours pendant le repas (Jean-Pierre GARDIOL communiquera une adresse à la mairie) ;
- demander à M. STOLL d'assurer l'animation musicale durant toute la manifestation.

En ce qui concerne l'animation de janvier pour les aînés et suite à une excellente proposition de Jean-Pierre GARDIOL la commission retient l'idée d'organiser un loto pour 2016.

Subventions diverses :

ARTE MUSICA : Après discussion, la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 1000.-.

ICAM Institut des cultures arabes et méditerranéennes : après une discussion animée, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 500.-.

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ORGUE DE CINEMA DU COLLEGE CLAPAREDE : cette association poursuit la rénovation de l'orgue de Wurlitzer. Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 1400.-.

ASSOCIATION POUR Y CROIRE ENCORE : Demande de soutien à la 17^e Fête de l'Espoir. Après discussion, la commission estime que cette demande est plutôt du ressort de la commission Aide sociale et humanitaire

Le président ouvre la discussion.

- Mme VERMEIL: je trouve important que l'exécutif prenne en compte certains projets pour la place du temple pour placer le buste.
- M. FOËX: le buste va être placé selon les plans que je vous ai communiqués lors de la dernière séance. Nous n'allons pas revenir là-dessus. La place a été déterminée en accord avec les différents pasteurs qui sont en charge de cette fête. Le buste ne sera pas amovible.
- Mme le Maire: où le buste sera-t-il placé ? Le concept global à établir ne doit pas être remis en cause à cause de ce buste.
- Mme CHRISTE: lorsque l'on se trouve face à la porte du parvis, il sera sur la gauche et se situera à peu près à 80 cm de la façade. Il sera posé sur un socle en béton.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Jeunesse et sports – séance du 2 décembre 2014

Mme de Haller donne lecture de son rapport.

La commission s'est tenue le mercredi 3 décembre 2014 à 18h30 en présence de M. Bertrand Reich, adjoint au maire, de MM. Jeremy Gardiol, Pierre-Yves Loepfe, Julien Pradervand et Lorin Voutat.

Étaient excusés Mme Véronique Christe et M. Christian Schmitz.

1. Le premier point traité est la désignation d'un vice-président

Pour mémoire, après le départ de M. Mathieu Erbeia du Conseil municipal, qui présidait la commission, Mme Laurence Castella, du VOV, ne voulait pas reprendre le poste. Le VOV a désigné à cette charge Mme Claire de Haller.

M. Lorin Voutat était vice-président.

Suite à la nomination par le VOV de M. Ronald Zacharias, un changement dans les sièges de plusieurs commissions est demandé par le VOV.

Après discussion, il en ressort pour la commission Jeunesse et Sports que ce n'est pas une nécessité de changer pour les mois de législature restants.

Mme Claire de Haller et M. Lorin Voutat remercient le VOV de leur agréable collaboration.

2. Le 2e point traité est le projet de réfection du préau de l'ancienne école, soit le préau des "petits" et dans la discussion globale nous intégrons le 3e point à l'ordre du jour : le projet de remplacement et installation de différents jeux dans le préau de la nouvelle école.

M. Bertrand Reich nous donne le résultat de ses investigations : 3 entreprises se sont intéressées à ce projet, déjà partiellement abordé en commission Bâtiments.

Le concept est d'avoir 3 aires de jeux distinctes pour 3 groupes d'enfants : petit, moyen, grand. L'entreprise Martin avait proposé en 2012 un devis pour la réfection du préau de l'ancienne école, celle des petits, à 350'000 CHF.

L'entreprise Top Jeux propose maintenant un concept de 4 objets : 3 aires de jeux distinctes et la réfection du préau des petits, la pointe entre la route de Meinier et la route de Pressy.

Le coût global est de l'ordre de 300'000 CHF :

- Réfection du préau : 60'000 CHF

- Jeux des petits : 73'000 CHF
- Jeux des moyens : 76'000 CHF
- Jeux des grands : 95'000 CHF.

Évidemment, avec toutes les normes de sécurité requises et un entretien à notre charge, dès la 3e année de mise en place, cela nous coûtera entre 1'500 et 3'000 CHF par année.

Il y aurait 4 délibérations à voter car les 4 points sont différents mais cela pourrait se faire en une grande délibération.

Compte tenu du mauvais état du préau des petits il faudrait aller vite, soit faire les travaux en 2015.

Il y a le problème de l'abattage des derniers arbres malades à coordonner avec la commission concernée avant d'entreprendre des travaux.

Après discussion, la commission renvoie le dossier à l'exécutif afin d'avoir une offre supplémentaire avec le même cahier des charges que Top Jeux et la comparer, tout en restant attentive au fait qu'il ne faudrait pas traîner.

3. Le 4e point traité est le projet "J'aime ma planète".

C'est un projet visant à sensibiliser, informer et mobiliser les enfants à l'écologie, avec comme thème la forêt.

Ce projet interactif avec l'école est soutenu avec enthousiasme par la directrice et les enseignants de Vandœuvres. Le prix est élevé mais l'offre est conséquente : animations, ateliers et exposition sur 10 jours du 27 avril au 6 mai 2015.

Après discussion, le montant de 8'000 CHF est alloué à ce projet.

4. Divers

En divers, le président du Servette FC (aussi président du Servette HC) a approché un conseiller municipal pour proposer des billets aux matchs contre subvention, comme c'est déjà le cas avec le hockey.

Les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire: il faut aller vite pour la question des jeux. Il n'y a plus un seul jeu dans le préau. L'exécutif a décidé de réaliser une réfection globale et de répondre à la demande des plus grands. Top Jeux a demandé différents devis. Nous avons demandé une proposition uniforme. J'aurais souhaité que le dossier aille de l'avant.
- Mme VERMEIL: je trouve dommage que l'on n'accorde pas une subvention à un jeune sportif qui a habité 20 ans sur la commune.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibération

- Néant

6. Projets de résolution, de motions

- Proposition de résolution R 9 – Démission et nomination ad intérim du Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Démission et nomination ad intérim du Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre

Vu la démission de M. Christophe Imhoos, Capitaine et Commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre, au 31 décembre 2014,

Vu la décision de l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre, dans le but de remplacer M. Imhoos, de proposer à ses Autorités la nomination de :

Monsieur Mathieu Cugno, né le 25 juin 1984,

à la fonction de Commandant ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité et de l'économie par le Maire,

Vu que M. Mathieu Cugno remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être nommé Commandant ad intérim de la Compagnie,

Vu que M. Mathieu Cugno est actuellement Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Choulex,

Vu les articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

DECIDE,

par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

1. d'accepter avec honneurs et remerciements pour les services rendus, la démission au 31 décembre 2014 du Premier-lieutenant Christophe Imhoos de sa fonction de Commandant ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres ;

2. d'approuver la proposition de nommer M. Mathieu Cugno, né le 25 juin 1984, à la fonction de Commandant ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, avec effet au 1^{er} janvier 2015, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

3. de relever que la nomination d'un commandant unique pour les deux Compagnies démontre la volonté des communes de Choulex et de Vandœuvres de tendre vers un renforcement de la collaboration intercommunale.

- M. STALDER: M. IMHOOS a repris le commandement de la compagnie ad intérim. Il avait bien spécifié qu'il ne voulait pas devenir capitaine. Nous nous sommes donc tournés vers Choulex. Entre-temps, nous avons eu deux jeunes qui ont passé au grade de lieutenant. Il y a un délai de deux ou trois ans avant de devenir capitaine. Il faut de l'expérience et de l'entraînement. Nous sommes enchantés d'avoir trouvé quelqu'un. Nous faisons déjà des exercices ensemble et la collaboration est excellente. Nous avons toujours l'espoir d'avoir une fusion mais à l'heure actuelle, c'est un rapprochement. Cela va être une nécessité car il y a aussi une réalité sur le terrain. Nous sommes 14 à Vandœuvres et ils sont 13 à Choulex. Je vous recommande de voter en faveur de cette résolution.
- Mme le Maire: si l'idée de la fusion vient du terrain, cela me réjouit. M. CUGNO sera commandant a.i. tant qu'il n'y a pas de collaboration intercommunale officielle, mais aujourd'hui il y a déjà une convention.
- M. VOUTAT: il sera donc capitaine a.i. pour deux ou trois ans.

7. Pétitions

- Néant

8. Questions écrites ou orales

- Néant

9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- M. VOUTAT: nous avons oublié de remercier M. IMHOOS pour avoir occupé cette tâche ad intérim.
- M. STALDER: nous avons déjà fait un repas de compagnie. Au mois de janvier, il y aura la passation de pouvoir. À cette occasion, les autorités de Vandœuvres et de Choulex seront présentes.
- Mme CHRISTE: cela serait bien si tout le Conseil municipal était convié.

11. Dates des prochaines séances

- Les dates des prochaines séances ont été fixées comme suit, après la séance :
- **séance n° 29 : lundi 19 janvier 2015 à 19h30**
- **séance n° 30 : lundi 23 février 2015 à 19h30**
- **séance n° 31 : lundi 23 mars 2015 à 19h30**
- **séance n° 32 : lundi 27 avril 2015 à 19h30**
- **séance n° 33 : lundi 18 mai 2015 à 19h30**

La séance d'installation du nouveau Conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin 2015.

12. Divers

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND